

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
de Haute Garonne

ARRONDISSEMENT
de Toulouse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
EN REGION OCCITANIE - S.M.A.G.V « MANEO »
SEANCE DU 18 MAI 2026**

N°2026-02-02

Objet : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-six et le dix-huit mai, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie « MANEO », dûment convoqué par Monsieur François NAPOLI, Président sortant, s'est réuni à 14h30 Salle de l'Oustal – Place de l'Enclos à ESCALQUENS (31450), sous la Présidence de M. Bertrand GELI, Doyen d'âge des membres présents à cette séance. De l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président de séance ont été assurées par M. Bertrand GELI, doyen d'âge des membres présents.
En exercice	44	
Présents	35	
Ayant donné procuration	9	
Ayant pris part au vote	39	
Etaient présents	<u>Délégués Titulaires :</u> AYGAT Chantal, CALLEJA Martine, CAPDECOMME Michel, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, CORTINAS Lucienne, DANEZAN Claudine, DARAM Pascal, GASQUET Etienne, GASTO OUSTRIC Magali, GAUBERT Véronique, GELI Bertrand, GRHOUS Melker, HEBAL Sylvie, JOANNY Jean, LAGREU-CORBALAN Françoise, LEPAGE Jean-Philippe, MOULET Serge, NADALET Marie, PINAUD Muriel, REMY Jean-Louis, ROSELLO Louis, ROUQUAYROL Pierre-Alain, SOUQUET Philippe, TAICLET Benoît et TRILHE Rachel. <u>Délégués Suppléants siégeant avec voix délibérative :</u> BARRERE Françoise du fait de l'empêchement temporaire de AUTHIÉ Olivier Délégué Titulaire PONS Géraldine du fait de l'empêchement temporaire de DAGNAC Eliane Déléguée Titulaire BARBIER Pascal du fait de l'empêchement temporaire de DUHAMEL Sophie Déléguée Titulaire AUBESQUIER Nadine du fait de l'empêchement temporaire de MAUREL Franck Délégué Titulaire PATTYN Thaddée du fait de l'empêchement temporaire de TERRANCLE Serge Délégué Titulaire <u>Délégués Suppléants siégeant sans voix délibérative :</u> CHATELAIN-PILLOT Jacqueline, DEDIEU Philippe, MARTINEZ Fabrice, MARCHAT Cédric, DUROS Quentin	
Ayant donné mandat :	BATIGNE Robert donne procuration à GASQUET Etienne DALLARD Jean-Michel donne procuration à LAGREU CORBALAN Françoise FERÉ Stéphanie donne procuration à REMY Jean-Louis MARROCQ Patricia donne procuration à ROSELLO Louis MARTIN Nicole donne procuration à CALLEJA Martine NINARD Yannick donne procuration à DANEZAN Claudine OUDIN Céline donne procuration à AYGAT Chantal SIAU Isabelle donne procuration à GASTO OUSTRIC Magali SIGAL Sandrine donne procuration à NADALET Marie	
Date de la convocation :	Lundi 11 mai 2026 et affichée le même jour	
Secrétaire de séance :	ROUQUAYROL Pierre-Alain	

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 11 mai 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour et la note explicative.

Le quorum étant atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 35 membres présents (titulaires et suppléants), 9 membres ayant donné procuration, et 39 membres ayant pris part au vote.

Il est rappelé, de l'installation des délégués syndicaux nouvellement élus jusqu'à l'élection du nouveau président du Syndicat, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge des délégués syndicaux titulaires nouvellement élus, en application de l'article L.5211-9 (dernier alinéa) du CGCT.

Considérant que la séance est placée sous la présidence du doyen d'âge des membres présents, Monsieur Bertrand GELI.

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du CGCT.

Monsieur Pierre-Alain ROUQUAYROL a été désigné secrétaire de séance.

Après ouïr l'exposé, le Comité Syndical :

ARTICLE UNIQUE : Approuve la désignation de Monsieur Pierre-Alain ROUQUAYROL en tant que secrétaire de séance.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Président de séance,

Bertrand GELI



Le Secrétaire de séance,

Pierre-Alain ROUQUAYROL

Le Président soussigné,

Certifie exécutoire le présent acte,

- Publié / Notifié le

- Déposé à la Préfecture le :

27 MAI 2026

27 MAI 2026

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse - sis 68 rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07 - dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Téléréfrecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.